

COMMUNIQUE DE PRESSE: JUGEMENT ENTERINANT LA MODIFICATION DU PLAN

Le Tribunal de Commerce de Paris dans son jugement du 19/6/2014 a entérine la modification du plan de continuation sollicitée par MFG.

Cette décision a pour avantage de permettre à la société d'ajuster les échéances du plan par rapport à sa trésorerie disponible et prévisionnelle et de renforcer son développement

- Les échéances de 2014 à 2018 passent de 10 % à 11 %
- L'échéance de 2019 passe de 16% à 17 %
- L'échéance de 2020 passe de 16 % à 17,5 %

A Propos de MONTAIGNE FASHION GROUP :

L'activité consiste en la création et la distribution de collections de prêt-à-porter féminin et d'accessoires haut de gamme sous la marque LOLA (www.lola.fr), au travers d'un réseau de succursales et de détaillants multimarques.

Une activité de licences est également concédée pour les marques IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS sur les catégories de produits bagagerie, maroquinerie, chaussure et lingerie.

MONTAIGNE FASHION GROUP est coté sur le marché Euronext compartiment C de NYSE EURONEXT Codes ISIN : FR0004048734 - Reuters : MFG.PA - Bloomberg : MFG.FP

VOS CONTACTS :

Edouard Hubsch, Président Directeur Général

Tél : +33 144 543 232

Mail : e.hubsch@montaignefashiongroup.com

Philippe Gellman, Directeur Général Délégué

Tél : +33 144 543 232

Mail : p.gellman@montaignefashiongroup.com